



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

vétérinaires

Question écrite n° 100912

Texte de la question

M. Dino Cinieri attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les craintes exprimées par les responsables de l'enseignement vétérinaire devant l'orientation professionnelle des nouveaux diplômés qui s'orientent plus vers une activité en ville qu'à la campagne pour des raisons essentiellement liées à la rémunération. Dans ce contexte, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il pourrait prendre afin de mettre en oeuvre une politique nationale incitative permettant de corriger ce déséquilibre.

Texte de la réponse

La formation vétérinaire fait partie des préoccupations majeures du ministère de l'agriculture et de la pêche qui a toujours su l'adapter aux besoins de l'élevage et de la société. Afin de faire évoluer le cursus de formation vétérinaire et de mieux l'adapter aux débouchés professionnels, une mission est actuellement menée par le conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER). Elle doit déboucher à la fin de l'année sur des propositions concernant les adaptations à réaliser. Le cursus vétérinaire connaît actuellement une réforme, qui a permis, dans une première étape, en 2003, de revoir la préparation à l'entrée dans les écoles nationales vétérinaires (ENV). Les étudiants qui préparent le concours d'accès aux ENV acquièrent désormais une large formation scientifique en commun avec ceux se préparant à l'entrée dans les écoles d'ingénieurs de l'enseignement agricole. La deuxième étape, actuellement en cours d'application, consiste à réorganiser les années de formation au sein des écoles vétérinaires, en tenant compte des préconisations du CGAAER. Parallèlement, une information large sur les débouchés est entreprise chaque année à destination des étudiants des écoles vétérinaires.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100912

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 2006, page 7690

Réponse publiée le : 26 septembre 2006, page 10062